

ASSEMBLEE NATIONALE

22 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 338

présenté par
M. Daniel PAUL
et les membres du groupe Communistes et Républicains

ARTICLE 6 BIS

Rédiger ainsi le troisième alinéa du I de cet article :

« Certificat d'efficacité énergétique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce texte se justifie par son texte même.